

Lorsque les membres de l'opposition officielle disent que cette mesure particulière aidera les familles nombreuses de certains groupes ethniques, leur jugement sur les résultats qui découleront de cette loi est trop étroit et dénué de tout fondement. Abordons un instant cet aspect du problème, sans cependant nous en tenir exclusivement à la forte natalité qui est depuis longtemps dans la tradition de la province de Québec. Plusieurs autres groupes ethniques de ma propre province ont la même très saine et salubre tradition des familles nombreuses. Nous serions tous fiers, comme on l'a dit ce soir de celui qui assume la responsabilité d'élever une famille nombreuse, si nous avions l'assurance que ses enfants deviendraient des Canadiens sains, heureux et utiles. La loi aura des effets diamétralement opposés à ceux que le chef de l'opposition prévoit. Elle ne tendra probablement pas à accroître le nombre des familles nombreuses là où elles sont déjà en honneur, mais encouragera les autres groupes où le taux des naissances est bas à accroître leurs familles restées peu nombreuses en raison de circonstances qui leur faisaient redouter les charges financières inhérentes au mariage, au foyer et à la famille. Cette mesure aura donc, je le crois, un effet très salutaire sur la vie de famille de tout le pays. La santé et l'éducation corrigent souvent les maux sociaux et économiques.

Nous cherchons tous à donner à la jeune génération un idéal commun, et l'application de la loi nous fournira les moyens d'élargir le point de vue, d'accroître la santé et l'instruction des membres des familles nombreuses que la loi veut aider. Si nous pouvons aussi, grâce à cette mesure, amener les groupes jusqu'ici réfractaires à l'idée de la famille nombreuse, à accepter avec cette aide l'idée d'élever des familles nombreuses et de leur donner les mêmes avantages en matière de santé et d'instruction, nous aurons fait un grand pas vers la réalisation de l'unité entre les Canadiens qui grandissent aujourd'hui. A l'âge adulte, ils auront les mêmes aspirations et pourront faire bénéficier le pays d'une plus grande unité d'effort et assurer à l'ensemble de la nation un bonheur sans précédent. Je signale à l'attention du Gouvernement le plus grave problème qui se pose pour la nation, et je l'invite à encourager le mariage de nos jeunes hommes et jeunes femmes.

N'est-ce pas le ministre de la Justice (M. St-Laurent) qui a dit qu'il fallait une mise de fonds de quelque \$5 mille pour construire une maison convenable pour une famille canadienne moyenne? La plupart de ceux qui sont ici se rappellent l'époque où l'on pouvait construire pareille maison à bien

meilleur compte. On comprend facilement que le jeune homme de condition moyenne hésite de nos jours à se marier, si l'on tient compte des obligations financières qu'il lui faudrait assumer, parce qu'il pense qu'il ne pourrait pas donner un foyer à la jeune fille de son choix ou assumer la responsabilité d'élever une famille. Nous sommes tous d'avis, je crois, que le mariage sans enfant n'est pas aussi heureux d'ordinaire que l'est la famille où il y a des enfants.

Tout le programme du Gouvernement, qui comprend un plan national de logements, l'assurance-chômage, des prix minimums dans certains cas, des mesures de sécurité sociale, une loi sur la santé et, en dernier lieu, une mesure d'allocations familiales, mérite certes de recevoir mon appui le plus cordial. Je suis fermement convaincu qu'il contribuera à l'édification de foyers canadiens et à la procréation de jeunes canadiens qui rapporteront, lorsqu'ils seront grands, d'appréciables dividendes sur le montant que nous plaçons actuellement dans le bien-être de nos jeunes gens.

Je ne retiendrai pas l'attention de la Chambre plus longtemps. J'ai atteint mon but, car je désirais appuyer chaleureusement la mesure et féliciter de nouveau le premier ministre d'avoir mené à bonne fin en 1944 un projet conçu dans sa pensée il y a plusieurs années. Je suis entièrement de son avis lorsqu'il dit qu'il a consacré la plus grande partie de sa vie à essayer de transformer ces pensées en mesures législatives qu'il présente à la Chambre, et je partage la fierté qu'il doit éprouver en voyant l'appui quasi unanime que cette mesure reçoit présentement. En terminant, je rappellerai certaines des observations que le premier ministre a faites au sujet de ce bill. Je les approuve entièrement. Les voici :

La personnalité humaine, sa reconnaissance et son développement, sont plus importants que la protection de la propriété, des privilèges ou des positions, et l'accroissement du bien-être humain est infiniment plus important que l'accroissement de la richesse matérielle.

Je crois que ce sont là d'excellentes paroles que tous les membres qui appuient le bill pourraient citer en le recommandant à leurs commettants.

(Texte)

M. EMMANUEL d'ANJOU (Rimouski) : Monsieur l'Orateur, le Bloc Populaire Canadien—dont je suis fier de faire partie—et moi-même avons en maintes occasions demandé au Gouvernement d'aider, par tous les moyens, la famille et, en particulier, la famille nombreuse.